

POURQUOI UNE TAXE SUR LE CARBONE EST-ELLE NÉCESSAIRE pour le Nouveau-Brunswick?



Imposer un coût à la pollution qui déséquilibre le système climatique a du sens. **Ainsi, plus nous polluons, plus nous devons payer.** C'est une façon équitable de responsabiliser les pollueurs. De plus, ce moyen est efficace, car il rend les solutions, notamment **les énergies renouvelables, plus abordables.**



En effet, personne ne demeure indifférent à une tarification : si polluer nous coûte de l'argent, nous allons essayer de moins polluer. C'est pourquoi les économistes affirment que **la tarification de la pollution par le carbone** est un moyen efficace d'abaisser les émissions de **gaz à effet de serre.**



La tarification de la pollution nous donne à tous la liberté de choisir comment nous allons remédier au problème. Les entreprises et les ménages peuvent, par exemple, moderniser leurs bâtiments et y installer des systèmes de chauffage efficaces, tandis que l'industrie peut choisir des options mieux adaptées à ses processus de fabrication. De telles mesures permettent, en outre, d'économiser de l'argent dès leur mise en place.



La tarification du carbone n'est que **l'un des volets d'une approche globale de réglementation de la pollution.** Il n'en demeure pas moins que c'est un volet important.



L'objectif de la tarification du carbone n'est pas de nuire au pouvoir d'achat. C'est pourquoi le plan fédéral de tarification du carbone comprend un rabais **pour les ménages.** Chaque ménage néo-brunswickois recevra un montant de **256 \$ dans le cadre de l'Incitatif à agir pour le climat.**

Les populations rurales recevront un supplément de 10 % dans le cadre de ce programme; quant aux agriculteurs et aux pêcheurs, ils seront exemptés de la taxe pour les carburants nécessaires à l'exploitation de leur entreprise. Les petites et moyennes entreprises ainsi que les municipalités, les écoles, les universités et les hôpitaux ont droit à **des fonds.**



Un **programme de tarification du carbone élaboré au Nouveau-Brunswick** donne à la province la souplesse nécessaire pour offrir des rabais et des programmes de financement visant à faciliter les investissements dans des moyens de transport adaptés aux milieux ruraux et urbains, y compris les véhicules électriques.

POURQUOI UNE TAXE SUR LE CARBONE EST-ELLE ÉQUITABLE POUR LE Nouveau-Brunswick?



Au bout du compte, le système fédéral de tarification du carbone est avantageux sur toute la ligne pour le ménage néo-brunswickois moyen, car l'Incitatif à agir pour le climat est supérieur au montant que paie le ménage. Dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick, les gens bénéficient d'un supplément de 10 %, et les petites entreprises, les écoles, les hôpitaux et les municipalités ont droit à **des subventions**.

Les provinces de l'Atlantique ont un système de tarification du carbone



Nouvelle-Écosse



Île-du-Prince-Édouard



Terre-Neuve et Labrador



Nouveau-Brunswick

Au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard ainsi qu'à Terre-Neuve et Labrador, le prix des carburants de transport est calqué sur le barème fédéral (4,4 cents pour l'essence en 2019). La Nouvelle-Écosse a opté pour un système de plafonnement et d'échange. Terre-Neuve et Labrador ainsi que l'Île-du-Prince-Édouard ont **réduit la taxe d'accise** sur les carburants afin de contenir la hausse progressive des prix (1 cent/litre en 2019), tandis que la Nouvelle-Écosse a mis en place des critères de réduction peu exigeants qui entraînent une augmentation du coût de 1 cent/litre. Chacune de ces provinces a aussi négocié avec le gouvernement fédéral une exemption pour **le mazout de chauffage**.



Le Nouveau-Brunswick n'a pas négocié avec le gouvernement du Canada, mais aurait pu le faire. Le gouvernement provincial aurait pu abaisser la taxe d'accise sur les carburants dans le cadre de son dernier budget pour faire en sorte que l'augmentation progressive du coût à laquelle nous sommes assujettis soit similaire à celle des autres provinces de l'Atlantique, mais il a choisi de ne pas le faire.



Au lieu de se prévaloir du programme, le Nouveau-Brunswick a choisi d'empirer la situation **en poursuivant le gouvernement fédéral en justice.**



En 2020, le Nouveau-Brunswick pourra mettre en œuvre un programme de tarification du carbone élaboré au Nouveau-Brunswick à l'intention des consommateurs et de l'industrie qui soit conforme aux conditions fédérales et laisse la province décider de la façon dont elle entend dépenser l'argent. Ne pas suivre cette voie est un choix, un choix politique, qui n'aide pas les Néo-Brunswickois à se préparer à prendre des mesures en faveur du climat ni à assurer la sécurité de nos familles et de nos collectivités.



Un meilleur PLAN



Exempter le mazout de chauffage et investir dans **la modernisation des maisons**; remplacer **les carburants traditionnels par des énergies propres.**



Investir dans le remplacement des carburants traditionnels par des biocarburants dans les domaines de la foresterie et du chauffage.



Assujettir les plus grands pollueurs du Nouveau-Brunswick à des conditions réglementaires au moins aussi rigoureuses que celles établies par le gouvernement du Canada. Le système fédéral de tarification fondé sur la production est équitable pour l'industrie, surtout les industries à forte intensité d'émissions et celles exposées au commerce. Le barème de tarification du carbone est similaire à celui appliqué aux consommateurs et, à l'instar des avantages offerts à ces derniers, il prévoit des rabais d'au moins 80 % (ou plus pour certains secteurs, notamment celui de l'acier). Il permet ainsi de signaler, par l'imposition d'un coût, les émissions supérieures aux niveaux admis, ce qui encourage les gens à réduire leurs émissions et à investir dans des énergies de substitution propres.

